

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 mars 2026 - 10h30

Président de séance : Didier REVEAU, Maire.

Membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés :

Mme Sylvie SEQUEIRA-	Présente	
M Éric PAPILLON-	Présent	
Mme Sophie DOILLON	Présente	
M Laurent PHILIBERT		représenté par M. Didier REVEAU
Mme Céline PELLETIER	Présente	
M. Thierry RENVOIZE-	Présent	
M Jean de FONTANGES-	Présent	
Mme Sylvie LEMOINE-	Présente	
M Emmanuel BOIS-	Présent	
M. Franck POTAUFEUX-	Présent	
M Éric VAUJOIE-	Présent	
M. Dominique MORANCE-	Présente	
M Lionel COURTEMANCHE-	Présent	
Mme Olivia GUEUGNOT-	Présente	
M. Michael LEBLANC-	Présent	
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN-	Présente	
Mme Stéphanie BRAULT-	Présente	
Mme Caroline LAJOIT-	Présente	
M. Christophe BISI-	Présent	
Mme Audrey MAMONTEIL-	Présente	
Mme Christelle POURCEAU-		représentée par M. Thierry RENVOIZE
Mme Caroline LERAT-	Présente	
M. Matthieu LEDUC-	Présent	
Mme Julie BIBARD-	Présente	
Mme Aurélia PARISOT-	Présente	
Mme Angélique GOURAUD-	Présente	
M. Sébastien PELJERIN-	Présent	
M. Alexis GITS -	Présent	

Secrétaire de séance : en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sylvie SEQUEIRA a été désignée.

Quorum : il est réuni (plus de 15 conseillers présents), la séance du conseil peut avoir lieu.

Nombre de conseillers : 29

Présents ou représentés : 27 + 2 procurations

Absents : 0

Ordre du jour

1. Installation du conseil municipal.
2. Élection du maire.
3. Détermination du nombre d'adjoints.
4. Élection des adjoints au maire.
5. Lecture de la charte de l'élu local.

1. Installation du conseil municipal

Monsieur REVEAU ouvre la séance, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2026, procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux et les déclare installés dans leur fonction.

Monsieur Didier REVEAU, maire sortant, passe la présidence à M. Jean de FONTANGES, le plus âgé des membres du conseil.

2. Election du maire

Monsieur Jean de FONTANGES vérifie si le quorum est atteint, donne lecture des éventuels pouvoirs et des articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance est désigné ainsi que deux assesseurs, choisis parmi les plus jeunes membres de l'assemblée, afin de procéder au vote, à savoir Mme Julie BIBARD et M. Alexis GITS.

Le président fait ensuite appel à candidature.

Candidat déclaré : M. Didier REVEAU

Il est procédé à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 4

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 25

Majorité absolue des suffrages exprimés : 15

A obtenu : M. Didier REVEAU 25 voix

Est élu : M. Didier REVEAU, maire de la commune de LA FERTE-BERNARD

Le maire nouvellement installé préside la suite de la séance.

DISCOURS DU MAIRE SUITE A SON ELECTION

Chers Collègues,

Je tiens à exprimer notre gratitude aux 3.143 Fertoises et Fertois qui dimanche dernier se sont déplacés pour les élections municipales.

Une large majorité – 68,52% a accordé sa confiance aux candidats de la liste « Toujours Fiers d'être fertois » et je les en remercie sincèrement.

Ce résultat nous oblige car la victoire est collective quand la défaite est individuelle.

Ce résultat, significatif, est, aussi, la reconnaissance du travail accompli au cours du mandat précédent ; il se traduit par une équipe unie de 25 élus.

25 élus qui bénéficient d'une forte légitimité et disposent ainsi d'une capacité de décision incontestable.

Aux Fertoises et aux Fertois, quels que soient leur âge, le quartier où ils habitent et leurs activités professionnelles – présentes ou passées –, je confirme notre volonté de veiller à l'intérêt général sans a priori ni parti pris.

Je veux, également, exprimer ma profonde sympathie à Cécile, Jean-Luc, Camille et Gaëtan pour leur engagement à nos côtés sans oublier Hélène et Nicolas pour leur soutien.

Leurs compétences justifiaient pleinement leur présence sur la liste « Toujours Fiers d'être fertois » et lui apportaient une réelle valeur ajoutée.

Comment ne pas saluer, aussi, les élus qui n'ont pas souhaité se représenter après s'être investis au cours des six dernières années voire davantage pour certains ?

Le bilan du Conseil municipal sortant est très satisfaisant ; cela n'est pas étranger à l'excellent résultat de notre liste. Evidemment, il ne s'agit pas d'autosatisfaction mais d'une juste reconnaissance du travail accompli au service des Fertoises et des Fertois.

Nous poursuivrons notre gestion avec la même constance en nous tenant éloignés des solutions de circonstance même si nous saurons l'adapter comme nous l'avons fait au cours du mandat précédent à l'occasion de crises sans précédent.

Notre gestion repose sur des convictions qui excluent toutes compromissions pour se concilier les opinions du moment.

L'élection de dimanche dernier a, de fait, consacré une équipe solide sur ses fondamentaux :

- Le 1^{er} : Rassembler des femmes et des hommes bien ancrés dans notre Cité exerçant des activités professionnelles parfaitement identifiées ; des femmes et des hommes qui incarnent un programme sérieux ;

- Le 2^{ème} : Anticiper, avec lucidité, la mise en œuvre de ce programme selon une feuille de route réalisable et finançable. Elle nous permettra d'être au rendez-vous des nombreux enjeux municipaux ;
- Le 3^{ème} : Cultiver un état d'esprit consensuel pour le bien commun sans négliger les mécontentements de certains qui trouvent, parfois, à s'agréger dans des oppositions « attrape-tout » populistes.

Notre démarche a été celle de l'union dans la clarté autour de convictions éloignées de celles de partis et groupuscules dogmatiques.

Désormais, il nous revient de travailler de manière pragmatique au plus proche du quotidien tout en ayant une vision sur un horizon plus lointain.

Le temps de la campagne électorale et de la confrontation des projets est terminé, place à l'exécution de notre programme qui a recueilli l'adhésion nettement majoritaire des électrices et des électeurs.

Ses actions ne peuvent pas être différées par une obstruction affirmée ou bien dissimulée.

Les Conseillers municipaux de la liste « Toujours Fiers d'être fertois » le sont aussi de représenter les habitants de la cinquième ville du département.

Cela peut créer une légitime fierté, pour autant cela constitue, d'abord, une responsabilité laquelle peut être exigeante mais également passionnante.

Notre majorité continuera donc de s'appuyer sur les forces vives économique, sociale et associative ; cette démarche sera renforcée avec la constitution de la « Communauté des Fertois et Fertois Engagés ».

Nous la consulterons sur le sens et la portée de nos projets communaux afin qu'ils soient compris et partagés.

Mieux qu'un débat polémique, cette expression démocratique donnera autorité et légitimité à nos actes.

Notre gouvernance s'inscrit dans la démocratie représentative ; celle qui confère aux élus une responsabilité pleine et entière par le suffrage universel.

Démocratie représentative qui s'enrichit d'une présence régulière auprès de nos concitoyens avec des dialogues libres et ouverts.

Je suis, évidemment, sensible à la confiance que vous venez de me témoigner et j'en mesure parfaitement l'exigence.

Je présiderai cette Assemblée afin que ses débats se déroulent dans une ambiance sereine en veillant à des échanges respectueux.

Aux élus de la majorité qui siègent pour la première fois au Conseil municipal, je souhaite la bienvenue et suis convaincu que vous impulserez un nouvel élan.

A ceux qui ont accepté de poursuivre l'expérience municipale, je sais pouvoir compter sur vos connaissances des politiques publiques.

À tous les membres du Conseil, je rappelle que les fonctions que nous occupons ne nous donnent aucun privilège pas plus qu'elles ne nous autorisent à en attribuer.

Depuis le 26 juin 2017, j'ai assumé, avec cœur, celle de Maire. C'est avec la même envie et la même énergie que j'aborde ce mandat.

Face aux enjeux majeurs que nous aurons à relever, la majorité municipale dispose des ressources nécessaires pour administrer avec compétence et efficacité notre Cité millénaire.

Je sais que ses membres donneront le meilleur d'eux-mêmes.

L'aiguille de notre boussole restera orientée sur l'ambition que nous portons pour La Ferté-Bernard et sa population.

La période qui vient nous obligera à nous adapter du fait de l'absence de visibilité et de stabilité auxquelles nous serons confrontés.

Les déséquilibres budgétaires nationaux auront des répercussions sur les dotations de nos budgets communaux ; de même, les conflits armés impacteront la croissance économique, le pouvoir d'achat des particuliers et nos charges de fonctionnement.

Pour autant,

- Notre volonté est que La Ferté-Bernard demeure une Ville où il fait bon vivre et qu'elle renforce son attractivité.
- Notre responsabilité est de favoriser son rayonnement comme Ville centre d'un grand quart nord/est de la Sarthe.
- Notre ambition est de la doter de services, d'équipements et d'infrastructures nécessaires aux populations d'aujourd'hui et de demain.
- Notre gestion doit conjuguer, au mieux, équilibres budgétaires, fiscalité modérée et endettement maîtrisé.

Pour cela, nous bénéficierons du professionnalisme des agents quels que soient leurs fonctions et leurs services.

Le prochain Conseil municipal se réunira le 7 avril, il nous appartient, dès à présent, de travailler, avec sérieux et humilité, pour la qualité de la vie des Fertoises et des Fertois et pour la vitalité de notre Cité.

Je sais pouvoir compter sur les élus de la liste « Toujours Fiers d'être fertois ».

Je suis convaincu que si individuellement on va plus vite, collectivement on va plus loin !

Je vous remercie.

3- Détermination du nombre d'adjoints

Après lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par le maire, le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints au maire à 6.

À l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. Élection des adjoints au maire

Le maire fait appel à candidature des listes conformément à la fixation du nombre d'adjoints et rappelle les règles d'élection.

Deux listes sont présentées :

La liste n° 1 « TOUJOURS FIERS D'ÊTRE FERTOIS » :

Madame Sylvie SEQUEIRA
Monsieur Éric PAPILLON
Madame Sophie DOLLON
Monsieur Laurent PHILIBERT
Madame Céline PELLETIER
Monsieur Thierry RENVOIZE.

Et la liste 2 :

Madame Sylvie SEQUEIRA
Monsieur Éric PAPILLON
Madame Céline PELLETIER
Monsieur Sébastien PELLERIN
Madame Sophie DOLLON
Monsieur Laurent PHILIBERT.

Avant passage au vote :

Intervention de Mme Sophie DOLLON :

J'interviens en mon nom et en celui de mes collègues Sylvie SEQUEIRA, Céline PELLETIER, Laurent PHILIBERT et Éric PAPILLON.

La décision unilatérale de la tête de liste de l'opposition de désigner cinq élus de la majorité de Didier REVEAU pour constituer, sans aucune consultation préalable, sa propre liste des adjoints au maire est pour le moins cocasse.

En tout cas, elle est révélatrice :

- soit d'une prise de conscience tardive de sa part du travail sérieux, honnête et efficace mené par la municipalité précédente à laquelle appartenaient déjà 3 adjoints désignés par lui ;
- soit d'une forme de caution apportée par lui au choix net et clair des Fertoises et des Fertois qui ont très majoritairement voté pour la liste conduite par Didier REVEAU ;
- soit d'une profonde méconnaissance de sa part des usages démocratiques au sein du conseil municipal ;
- soit d'une volonté de rallier la majorité et de soutenir son programme clair et volontaire.

Elle traduit plus certainement un manque profond de respect républicain en ne prenant même pas la peine de contacter les élus désignés.

Comportement d'autant plus choquant qu'il est fait par un candidat qui ne cessait, pendant la campagne électorale et dans son projet, de prôner la consultation citoyenne, les référendums populaires, une soi-disant démocratie participative. Pire encore, il se permettait et continue de reprocher le manque de transparence du conseil municipal précédent.

Nous n'entendons pas accepter cette méthode irrespectueuse qui tend à créer un trouble sur notre engagement auprès de Didier REVEAU.

Cette façon d'agir semble, avant tout, tenter de faire oublier le très faible résultat de la liste d'opposition.

Réponse de M. Sébastien PELLERIN :

Je vais être obligé de faire une réponse, déjà pour avoir consulté les textes de loi concernant la liste d'adjoints nous n'étions pas obligés de vous communiquer cette liste hier..... Concernant le fait que l'on intègre une liste avec des personnes de la majorité et des personnes de l'opposition, en aucun cas c'est pour faire un croche-pied. Ce que l'on veut faire comprendre à l'ensemble des Fertois, c'est notre volonté de travailler pour l'ensemble de la population, qu'effectivement 62 % des Fertois se sont exprimés et ont voté pour une liste de Monsieur REVEAU.

Didier REVEAU : 68,52 %

Sébastien PELLERIN : 68,52 %, effectivement, du moins le taux de participation était tellement faible que je rappelle que seulement un tiers des Fertois ont voté pour vous.

Didier REVEAU : on ne va pas faire la proportion en ce qui vous concerne.

Sébastien PELLERIN... Certes, mais je voudrais que politiquement autour de cette table, on prenne conscience de notre échec collectif sur le fait qu'on a pu rassembler que 52 % des électeurs.

Didier REVEAU : un peu plus de 53%

Sébastien PELLERIN : c'est quand même relativement peu, quand bien même 53 %, nous sommes largement en deçà de la moyenne nationale... Concernant la liste d'adjoints... nous venons de déterminer le nombre d'adjoints, coup de chance, nous avons mis 6 noms sur cette liste, est-ce un hasard, je n'en sais rien. Notre volonté, encore une fois, est de travailler en parfaite collaboration avec l'équipe en place. Nous n'avons pas pour objectif d'être bloquants sur des projets qui, pour la majorité d'entre eux, dans les mesures qui sont présentes dans votre programme, Monsieur REVEAU, ont été soit inspirés de notre programme, soit sont directement en adéquation avec notre programme. Je vous mets au défi, Monsieur REVEAU, de trouver dans notre programme quelque

chose qui vienne à l'encontre du vôtre. À partir de ce moment-là, deux options s'offrent à nous : soit signer un blanc-seing et valider uniquement votre liste, ce qui est effectivement l'usage, mais je vous rappelle que la loi est très claire : n'importe quel conseiller municipal peut intégrer une liste d'adjoints, qu'il soit de l'opposition ou qu'il soit dans la majorité, et ça c'est extrêmement clair... Après, effectivement, nous n'avons pas eu le temps de consulter l'ensemble des conseillers qui ont été mis sur cette liste. Le message du DGS a été envoyé hier relativement tard, 21h, donc par décence pour nos collègues les conseillers municipaux, je ne me voyais pas appeler également par absence du numéro de téléphone... Je ne me voyais pas appeler à 21h pour savoir s'ils étaient d'accord pour qu'on constitue ensemble une liste d'action. Je pense que tout le monde peut le comprendre autour de cette table, sachant que ce genre d'échange nécessite un minimum de temps. Six conseillers, vous mettez un quart d'heure, voilà. Vous pensez vraiment qu'un vendredi soir à 23h, on va discuter de qui est-ce qu'on met sur la liste d'adjoints, sérieusement ? Encore une fois, notre volonté est de travailler dans le sens commun, de travailler pour les Fertois. Votre programme a effectivement remporté la majorité des suffrages. Ce programme, en tant que tel, est cohérent. Ce qui est incohérent, c'est la manière dont vous avez pratiqué une politique communale pendant 6 ans. Le problème n'est pas le fond, le problème est la forme. Maintenant, nous sommes dans le conseil municipal, nous sommes garants pour les 958 Fertois qui ont voté pour nous, nous sommes les garants pour veiller à ce que le visage de cette démocratie locale soit faite dans l'ordre et soit respectueux également de leurs votes.

Je vous remercie.

Intervention de Didier REVEAU :

Dans votre réponse, il y a un mélange, comme pour vous défendre par anticipation, de ce que vous avez fait. Vous qui réclamez de la transparence, de la participation, de la consultation, etc., il y avait un peu de morale et un peu de décence à avoir à contacter celles et ceux que vous envisagiez d'intégrer sur la liste que vous avez proposée. Par ailleurs, je ne peux pas laisser passer une remise en cause du Directeur général des services, puisque l'heure que vous avez communiquée n'est pas la bonne. Donc, si vous permettez, on ne va pas débattre sur ce sujet, puisqu'il y a un agent qui est concerné, mais je n'aime pas beaucoup la méthode qui consiste à mettre en cause les agents de la fonction publique territoriale. En ce qui concerne le reste, il y a peu de morale dans cette action publique d'inscrire sur une liste des collègues élus sans les consulter, sans les prévenir. Je trouve que ça dépasse les bornes de la décence, si ce n'était pas, comme l'a dit Sophie, un peu cocasse. Je vous rappelle aussi que les convocations du conseil municipal, vous les avez en amont, et dans l'ordre du jour, vous aviez l'installation du conseil municipal, l'élection du maire, la détermination du nombre d'adjoints, l'élection des adjoints au maire. Si vous aviez été un peu plus rigoureux, vous vous seriez renseigné et, si vous étiez un peu mieux informé, vous auriez constitué en amont et suffisamment en temps et en heure votre liste. C'est pour cela que les communications de l'ordre du jour sont faites avec un délai de prévenance, pour que vous puissiez effectivement avoir le temps de faire ce que vous avez l'intention de faire et ne pas mettre devant le fait accompli 5 collègues, ce qui peut laisser supposer, comme l'a dit Sophie, que peut-être il y aurait, au sein de la majorité, quelques-uns susceptibles d'être potentiellement intéressés par ce que vous portez. Nous avons un programme clair, nous avons une méthode claire et nous l'appliquons clairement. Maintenant, à charge à vous de faire la démonstration de ce que vous venez d'exprimer pour conclure vos propos : la construction collective. Et ça partira, soyez-en convaincu, sur un programme qui a recueilli la majorité nette, franche et claire des Fertoises et des Fertois. Et si elle a recueilli cette majorité nette, franche et claire des Fertoises et des Fertois, c'est parce que, premièrement, il est bon, deuxièmement le programme

est solide et troisièmement l'équipe est également solide et sérieuse. Alors ne mélangez pas les gens entre ce qui serait du domaine du droit, qu'on connaît parfaitement, et ce qui est de la politique et de la morale dans la politique. Le minimum aurait été que vous informiez les collègues que vous les avez inscrits d'office sans avis préalable sur votre liste. Cette méthode n'est pas acceptable.

Est-ce que quelqu'un a quelque chose à rajouter avant que nous passions à l'élection des adjoints ?

Il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 29

Majorité absolue des suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- liste 1 « TOUJOURS FIERS D'ETRE FERTOIS » : 25 voix

- liste 2 : 4 voix

Sont élus adjoints au maire : Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Éric PAPILLON, Mme Sophie DOLLON, M. Laurent PHILBERT, Mme Céline PELLETIER, M. Thierry RENVOIZE.

5- Lecture de la charte de l'élu local

Lecture est faite par le maire de la charte de l'élu local et remise à chaque élu.

Clôture de la séance :

Didier REVEAU : Je suis fier de cette équipe qui est sérieuse. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre eux qui auront également des délégations.

Nous sommes 25 à devoir servir une population et dont chacune et chacun aura sa place dans cette équipe.

Secrétaire de séance

Sylvie SEQUEIRA

Monsieur le Maire

Didier REVEAU